

OBJET : Désignation des délégués de la Commune au Conseil Syndical du SILCEN

oo

Le Maire rappelle que la Commune vient d'adhérer au SILCEN pour la compétence de contrôle de l'assainissement individuel, dont la mise en œuvre est entamée. Il convient donc que le Conseil désigne les délégués de la Commune au Conseil Syndical, à raison d'un titulaire et d'un suppléant

Le Maire propose les candidatures de Messieurs Brandinelli et Curau.

Madame Boscher propose la candidature de Madame Bonnet.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.:

24 votants sont comptabilisés, certains ayant voté pour un seul candidat.

Il est compté un bulletin blanc.

23 suffrages sont donc exprimés.

Ont obtenu :	Monsieur Brandinelli	19 voix
	Monsieur Curau	16 voix
	Madame Bonnet	7 voix

Messieurs Brandinelli et Curau, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont donc désignés comme délégués de la Commune au Conseil Syndical du SILCEN , respectivement titulaire et suppléant
